



MERVILLA INFO

Mai 2015

DANS CE NUMERO

Le Mot du Maire

Voici venu l'occasion de vous présenter les dernières nouvelles de Mervilla.

La commune a été victime d'un vol durant les fêtes de fin d'année. En effet, le câble d'alimentation électrique des lampadaires le long de la RD 95 a été volé. Depuis l'éclairage n'est malheureusement plus assuré. A ce stade nous étudions différents devis et lancerons les travaux dès que possible.

Pour le confort et la sécurité de chacun, des travaux routiers ont déjà commencés. Les travaux chemin du Moulin sont en cours, ils s'achèveront mi-juin. D'autres relevant de la responsabilité de Mervilla et de celle d'autres communes sont à l'étude : chemin de l'Etang et chemin de Micas.

Après plusieurs années de stabilité et afin de permettre l'équilibre des comptes de la commune, une augmentation du taux d'imposition a été votée par le Conseil Municipal. Nous devons en effet faire face à la baisse des dotations de l'Etat (-30% sur 3 ans) et à l'augmentation des dépenses de fonctionnement notamment des frais de scolarité des communes accueillant les enfants de Mervilla.

Comme vous avez pu le constater lors des dernières élections, les travaux de la Mairie sont à présent terminés. A l'occasion du repas de Mervilla qui aura lieu le 20 juin prochain vous êtes cordialement invité à visiter votre nouvelle Mairie. De plus, une permanence d'élus sera à votre écoute ce jour-là de 15h à 17h.

Denis Loubet



Rénovation de La Mairie - page 2

Avancement du PLU - page 6



Le Budget Communal - page 8

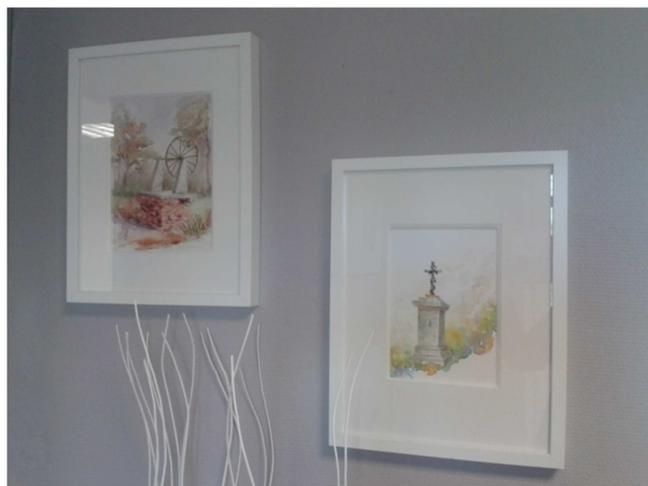


La Collecte du verre - page 11

Un défibrillateur à Mervilla-page 12

Rénovation de la Mairie

Les travaux de rénovation intérieure sont achevés, le réinvestissement des lieux est total. Chacun a pu trouver ses repères et se plaît à travailler dans ce nouveau cadre chaud, agréable et fonctionnel. Une touche finale a été apportée par les magnifiques aquarelles représentant Mervilla peintes et offertes par Mme Gardelle. Nous en profitons pour la remercier à nouveau.



Le bilan financier

Comme annoncé dans le numéro de décembre, nous sommes en mesure de vous présenter le bilan financier des travaux. L'ensemble de ces travaux a intégralement été **financé sur les fonds propres de la mairie et n'a fait l'objet d'aucun emprunt.**

L'ensemble des travaux s'élève à **68 946,95 TTC**

Pour minorer le coût pour la commune, nous avons déposé plusieurs demandes de subventions :

- 23 000 euros du Conseil Général auprès de Madame la Conseillère Générale Pruvot.
- 10 000 euros auprès de Madame la Sénatrice Laborde.

Le coût réel des travaux de l'ensemble de notre mairie est donc de : **35 946,95 euros** (desquels nous pourrions déduire l'année prochaine le remboursement de la TVA).

Une des raisons pour lesquelles nous avons effectués ces travaux était de réaliser des économies d'énergie. Même si nous ne sommes qu'au tout début, nous pouvons déjà vous annoncer une baisse de la facture d'électricité de la mairie de **38 %**. Prochainement, nous ne manquerons pas de vous faire un bilan plus complet et surtout sur une durée plus longue de l'économie réalisée.

Il reste à réaliser :

- la zinguerie en toiture prévue début juin,
- la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite, pour laquelle nous réfléchissons à un programme commun avec l'accès de l'église.

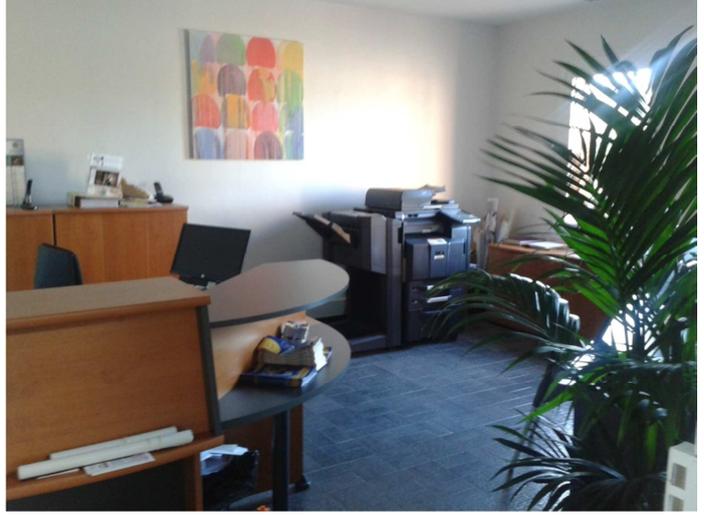
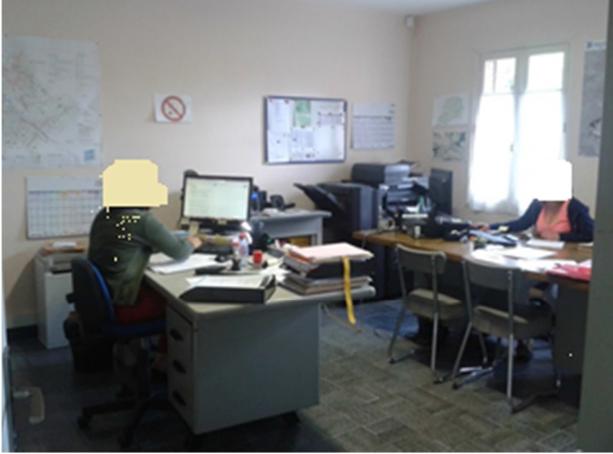
Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des travaux par lot et leur coût. Les prix indiqués sont TTC et en euros.

Lot	Objet	Entreprise	Réalisé	Reste à réaliser
Menuiseries	Remplacement ensemble des fenêtres et porte d'entrée	Varialu	9 000,00	
Zinguerie	Remplacement ensemble zinguerie	Ramade		3 545,38
Isolation combles	Isolation ensemble des combles	ASO	2 949,60	
Maçonnerie	Consolidation, piquage et crépis mur arrière. Reprise fissures entre les 2 corps de bâtisses	Delpérié	4 647,60	
	Réalisation rampe d'accès mairie	Delpérié		1 428,00
Electricité	Réfection complète installation électrique	Ramade	12 055,50	
Plomberie	Dépose wc et lavabo, création wc pour personne à mobilité réduite	Ramade	3 004,80	
Chauffage	Mise en place climatisation réversible gainable	ASO	7 110,06	
Rénovations	Réfections peintures grilles extérieures, toile de verre et peintures murs et plafonds intérieur. Création local archive coupe-feu et wc ...	Authié	21 049,95	
Mobilier	Renouvellement mobilier de la mairie (Mobilier fabriqué en France)	Office dépôt et ikéa	4 156,06	
Sous-TOTAL			63 973,57	4 973,38
TOTAL			68 946,95	

Des photos plutôt que des grands discours ...

A vous de retrouver celles avant et celles après travaux...





Avancement du PLU



Comme nous l'avons expliqué dans le précédent numéro, nous avons dû lancer la procédure de modification de notre POS en PLU afin de respecter le cadre légal actuel, qui s'impose à notre commune. Nous avons donc pris une délibération le 21 octobre 2014, portant sur la révision du Plan d'Occupation des Sols pour le transformer en Plan Local d'Urbanisme et définir les modalités de concertation.

Les objectifs de notre futur PLU :

« La mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme donnera à la commune de Mervilla le moyen de disposer d'un document d'urbanisme qui précisera les axes majeurs de son développement pour les années à venir ainsi que les moyens de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.

Le volet environnement devra :

- Permettre la mise en place des mesures nécessaires pour le maintien et la sauvegarde des espaces agricoles et boisés qui représentent la plus grande partie du territoire de la commune
- Préserver la qualité paysagère pour un cadre de vie qui corresponde à l'identité du village
- Protéger les ressources environnementales, patrimoniales et paysagères.

Le volet urbanisme devra :

- Envisager une évolution démographique modérée
- S'inscrire dans le prolongement de l'habitat résidentiel aéré actuel
- Etudier le potentiel des parcelles enclavées dans les zones déjà urbanisées (dents creuses)
- Examiner l'emplacement des pixels des futures zones à urbaniser pour ne pas accentuer l'étalement urbain
- S'articuler autour des voiries principales et réseaux actuels (eau, électricité, transports publics)
- Conserver le système actuel d'assainissement autonome

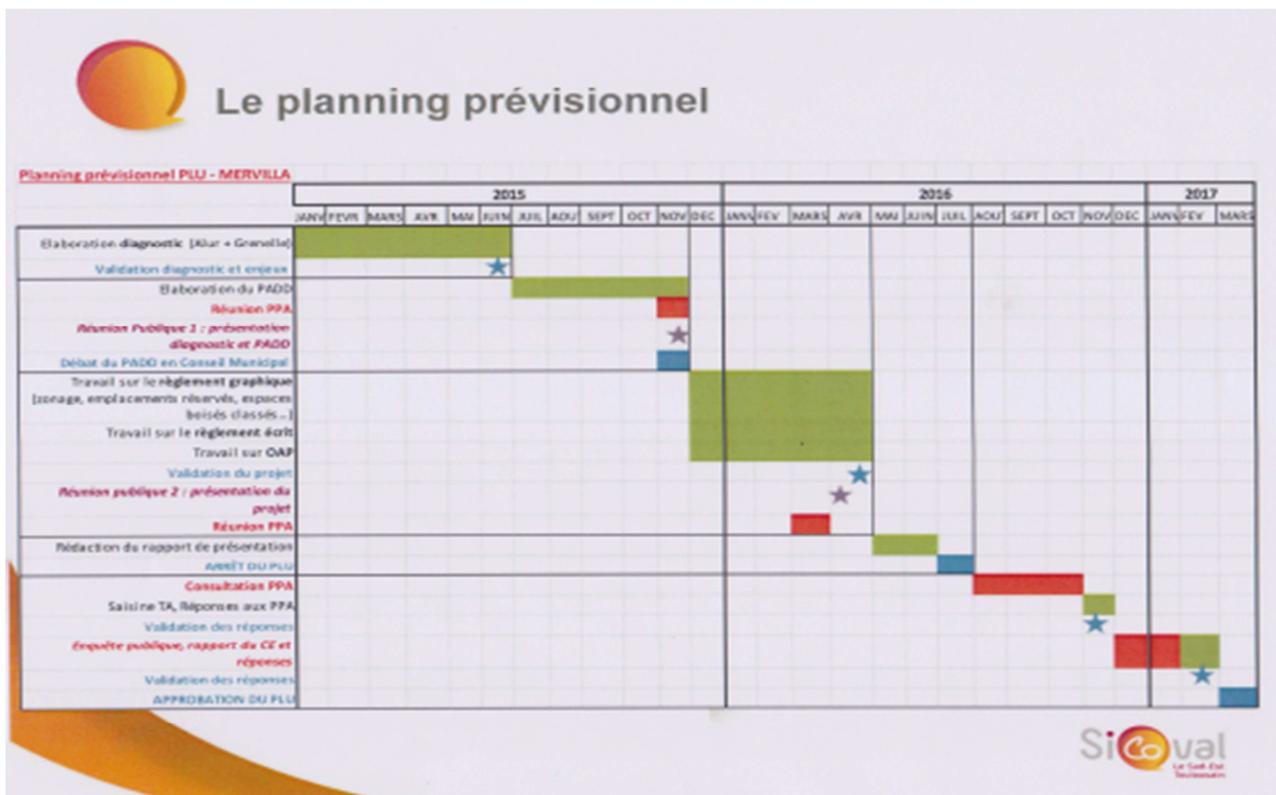
La loi ALUR prévoit que les plans d'occupation des sols non transformés en plan local d'urbanisme au 31 décembre 2015. Les POS engagés dans une procédure de révision avant le 31 décembre 2015 disposeront de trois ans maximum après la publication de la loi pour terminer leur procédure dans le respect de l'article L 123-1. Pour un POS engagé dans une procédure de révision sous forme de PLU avant le 31 décembre 2015, il sera possible de maintenir le POS jusqu'au 27 mars 2017

Ces nouvelles orientations ne devront pas générer de dépenses trop importantes pour la commune, dépenses auxquelles elle ne pourrait faire face.

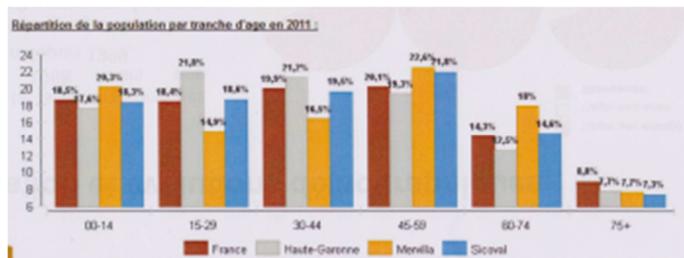
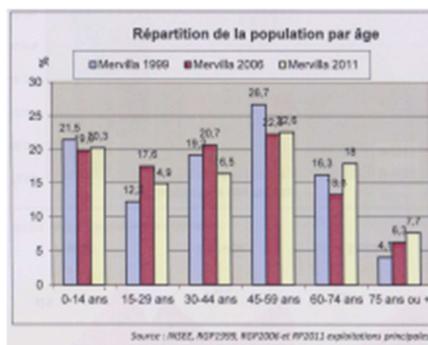
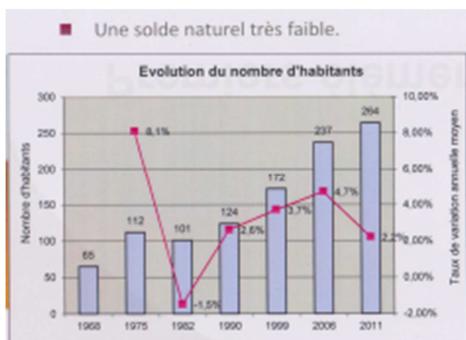
Point à date.

Nous avons reçu les premiers éléments du diagnostic, nous devrions obtenir l'ensemble des éléments permettant l'élaboration du diagnostic d'ici à fin juin. Les documents seront à votre disposition en Mairie, ainsi qu'un registre afin de vous permettre d'y consigner vos remarques, commentaires ou souhaits.

Pour rappel, le rétro-planning du projet PLU :

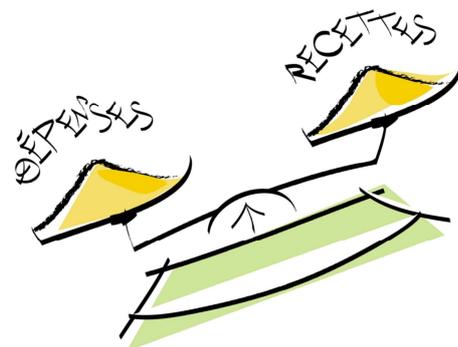


Quelques données démographiques intéressantes,



Pour rappel, durant la période nécessaire à l'élaboration et la validation du PLU, le POS et son règlement sont les documents d'urbanisme en vigueur sur notre commune.

Budget Communal



Le premier trimestre est toujours très chargé pour une commune. Durant cette période, le compte administratif (arrêté des comptes de l'année 2014) doit être arrêté et validé par le Trésorier Payeur Général et le Conseil Municipal. Il faut également travailler, concevoir et valider les budgets 2015. Toute commune se doit d'avoir 3 budgets :

- **Un budget de Fonctionnement** : il prévoit et comptabilise toutes les recettes et dépenses courantes de la commune.
- **Un budget d'Investissement** : il prévoit et comptabilise toutes les recettes et dépenses liées à des opérations d'investissement.
- **Un budget pour son CCAS** (Centre Communal d'action Sociale).

"Un budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses des organismes publics".

Bien évidemment ces 3 budgets, comme tout budget de comptabilité publique doit être sincère et équilibré. C'est-à-dire Dépenses = Recettes.

Budget de Fonctionnement			
Dépenses		Budget 2015	Commentaire
	Total Charges à Caractère Général	54 557,10 €	dont 28 000 euros de charges liées à la scolarisation de nos enfants dans les écoles publiques. Soit une hausse de 30 % par rapport à 2014
	Total Charges Personnel	32 330,00 €	
	Total Atténuations de produits	3 200,00 €	
	Total Virements à la section d'investissement	9 152,90 €	
	Total Autres Charges gestion courantes	24 550,00 €	
	Total Charges Financières	3 000,00 €	
Recettes		Budget 2015	Commentaire
	Total Atténuations de Charges	2 000,00 €	
	Total Produits des Services	700,00 €	
	Total Impôts et Taxes	100 875,00 €	
	Total Dotations et Participations	22 015,00 €	-10 % par rapport aux dotations 2014
	Total Produits exceptionnels	1 200,00 €	
TOTAL	Dépenses	126 790,00 €	
	Recettes	126 790,00 €	
	Résultat Exercice	- €	

Budget d'Investissement			
Dépenses		Budget 2015	Commentaire
	Total Opérations Patrimoniales	- €	
	Remboursement d'emprunts	10 000,00 €	
	Total Immobilisation Corporelles	1 500,00 €	
	Total Immobilisation en cours	42 852,46 €	
	Total Voirie 2015	4 000,00 €	
Recettes		Budget 2015	Commentaire
	Solde d'exécution d'investissement reporté	9 933,56 €	
	Total Virement section de fonctionnement	9 152,90 €	
	FCTVA	2 310,00 €	
	TLE	2 160,00 €	
	Subvention Conseil Général -réparation Eglise	1 796,00 €	
	Subvention Conseil Général -réparation Mairie	23 000,00 €	
	Subvention Sénatrice - réparation Mairie	10 000,00 €	
TOTAL	Dépenses	58 352,46 €	
	Recettes	58 352,46 €	
	Résultat Exercice	- €	

Comme vous pouvez le comprendre, nous avons :

- **Nos charges, qui bien qu'analysées et serrées poste par poste, augmentent.**

Nos économies nous permettrons de faire face à des charges exceptionnelles :

- o remplacement du vol des câbles électriques route des crêtes (non pris en charge par les assurances),
- o rénovation de nos poteaux incendie,
- o rénovation des lampadaires...

Notre premier poste, et quasi seul poste récurrent en augmentation, porte sur les frais de scolarisation de nos enfants dans les écoles publiques. Entre 2014 et 2015, ces dépenses augmentent de 7 000 euros (soit 5.52 % de notre budget).

- **Nos recettes baissent.**

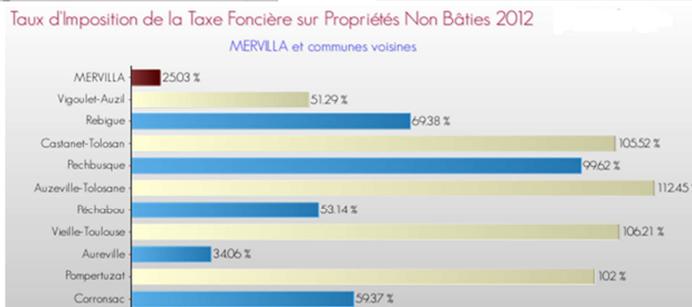
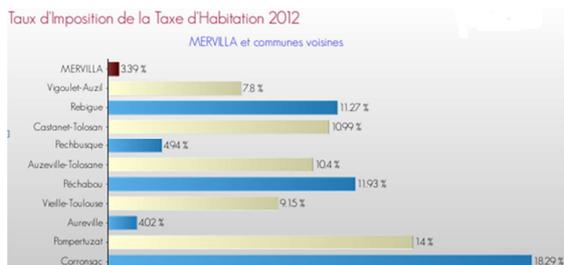
la dotation de l'état baisse de 10 % entre le montant versé en 2014 et celui à recevoir sur 2015. Cette baisse continuera les prochaines années.

L'analyse de nos charges et recettes récurrentes (c'est à dire en dehors des charges et recettes exceptionnelles), nous montre que structurellement notre budget nécessite 8 000 euros de recettes supplémentaires.

Les taux 2015 seront les suivants :
Taxes d'habitation : 3.90%
Taxe foncière sur le bâti : 9.35%
Taxe foncière sur le non bâti : 28.80%

Nos impôts communaux, qui n'ont pas augmenté depuis quelques années, sont notre seul levier afin de répondre à notre obligation de présenter un budget de fonctionnement équilibré. Nous devons donc d'augmenter nos taux d'imposition en conséquence.

Pour votre information, nous vous communiquons des éléments de comparaison :



La Collecte du Verre

Attention à compter du 1^{er} Juillet 2015, la collecte du verre sera en apport volontaire.

Si le planning du Sicoval est bien respecté, à dater du 1^{er} juillet prochain, la collecte du verre ne se fera plus en porte à porte comme c'était le cas jusqu'ici, mais les usagers devront amener le verre dans les colonnes

d'apport volontaire : celle de la commune, ou celle de la déchèterie. Les bacs bleus qui servaient jusqu'ici à présenter le verre à la collecte restent la propriété des usagers qui les possèdent.

Tous au récup'verre !
Connectés |
Sur les 36 communes du Sicoval, 16 bénéficient encore du ramassage du verre en porte-à-porte. Plus pour longtemps. De mai à juillet, l'apport volontaire sera progressivement généralisé à tout le territoire.

Pourquoi ?
Pour diminuer les coûts de collecte: 204 €/tonne de verre collecté à domicile contre 49 € en récup'verre. « Nous économisons 220 000 euros par an, explique Georges Salell, vice-président délégué à la politique de gestion des déchets. Ce qui nous permet, cette année, de limiter l'augmentation des tarifs de la redevance déchets à 3 % au lieu des 9 % prévus. »

Pour améliorer le tri: 26 kg de verre/an/habitant collectés en porte-à-porte contre 39 kg en apport volontaire. La qualité du verre collecté à domicile est moindre: la présence de déchets « parasites » (gravats, vitres, vaisselle) entraîne le refus de la benne et l'envoi de son contenu à un centre d'enfouissement.

Pour réduire l'impact écologique: moins de bennes de collecte sur les routes; l'habitant prend le relais en profitant de ses déplacements quotidiens.

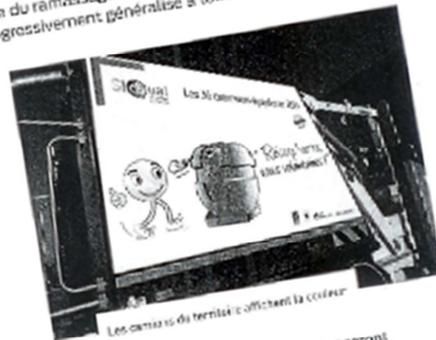
Pour un même niveau de service sur tout le territoire.

Pour la santé et la sécurité des agents de collecte: la réglementation interdit toute collecte en calsette qui ne peut pas être portée par le livreur du camion.

Dans quelles communes ?
Auzerville, Auzielle, Ayguesvives, Castanet, Cornusac, Eszalouens, Goyrans, Labège, Lacroix-Falgarde, Lauzerville, Mervilla, Pechabou, Pechbusque, Ramonville, Vieille-Toulouse, Vigoulet-Auzil.

Où ?
Les récup'verre sont implantés en concertation avec les communes, en priorité sur des lieux de passage avec possibilité de stationnement.

Quand ?
De mai à juillet: installation des récup'verre.
Au 1^{er} juillet: arrêt de la collecte en porte-à-porte et retrait des conteneurs à verre des



Immeubles, commerces... Les caissettes seront laissées à l'usager.

Si le récup'verre est plein ?
Signalez le en mairie ou au Sicoval au 0825 400 605. Pour trouver un site récup'verre: www.sicoval.fr

Comment trier le verre ?
Les récup'verre acceptent pots, bocaux et flacons en verre bien vidés, sans capsules ni bouchons. Les autres types de verre doivent être apportés en déchèterie.

Pour notre commune, il y a une seule colonne de récupération qui sera située tout près du cimetière, à l'entrée du G.R.

Objectif : zéro gaspillage, zéro déchet !

Le 23 décembre 2014, l'Agglo a été sélectionnée par le ministère de l'Écologie dans le cadre de l'appel à projets « zéro gaspillage, zéro déchet ». En lieu et place de la maîtrise de l'énergie, l'Agglo pourra bénéficier de la politique de réduction des déchets. La récupération du verre en apport volontaire est la mise en place de la redevance locale fin 2014 s'inscrivant d'ores et déjà dans cette démarche de réduction de la gestion des déchets. Explique Georges Salell, vice-président délégué à la politique de gestion des déchets. Dès 2010, le Sicoval s'engage à « réduire de 25% la quantité d'ordures ménagères ».

© 2015 Sicoval Info 9

Un défibrillateur à Mervilla !

A l'occasion des travaux de rénovation de la Mairie, nous avons décidé de laisser la première porte d'accès à la Mairie (porte métallique) toujours ouverte. Ainsi le défibrillateur installé dans le porche est **accessible 24/24 et 7/7**.



En cas d'arrêt cardiaque....



Comment reconnaître
un arrêt cardiaque ?

En ce qui concerne la responsabilité de l'utilisateur, il convient de souligner que celui-ci s'est conformé à l'obligation de porter secours qui lui est faite par l'article 223-6 du code pénal et ne peut donc être poursuivi de ce fait.

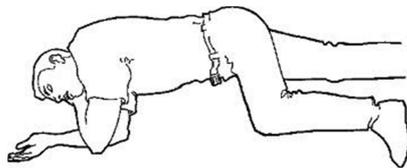
- **Une personne s'effondre devant vous. Elle ne bouge plus.**

Avant tout chose, couchez la personne dans une zone sécurisée, pour elle comme pour vous.

- Vous lui parlez, lui demandez de serrer votre main, de cligner des yeux. Si vous ne constatez aucune réaction : **la victime est inconsciente.**

- Penchez-vous, la joue devant sa bouche, votre regard tourné vers sa poitrine.

→ Si la victime respire, mettez-la en position latérale de sécurité PLS.



→ Si vous ne sentez ni n'entendez **aucun souffle** et si **le ventre ne se gonfle pas** : la victime est en **arrêt respiratoire**. Mettre le plus vite possible la chaîne de survie en place.

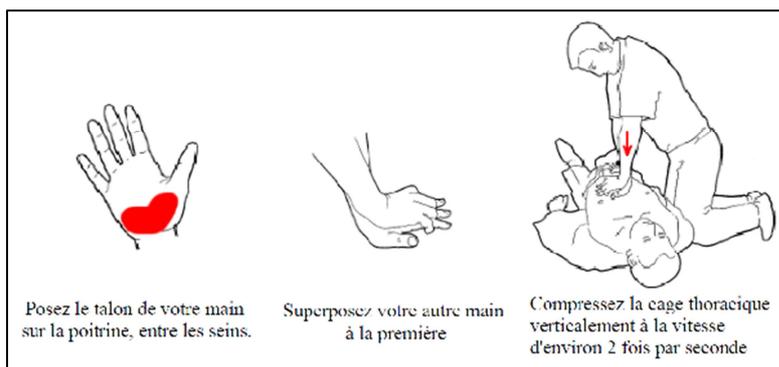


Chaîne de survie = des gestes qui sauvent :

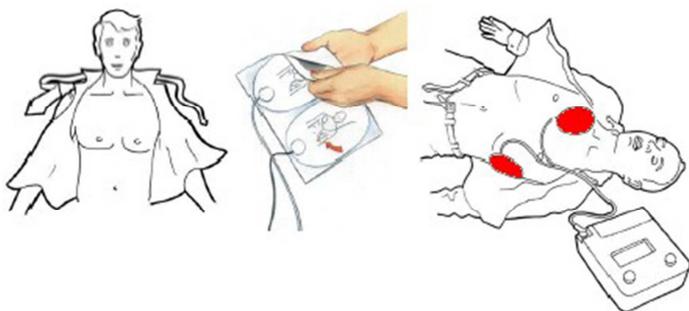
1. Prévenez ou demandez à quelqu'un de **prévenir les secours d'urgence 15, 18 ou 112** puis **d'apporter immédiatement un défibrillateur automatisé externe.**



2. Débutez la réanimation cardio-pulmonaire ou **massage cardiaque** en attendant l'arrivée du défibrillateur :



3. A l'arrivée du défibrillateur, l'ouvrir, le mettre en marche, utiliser éventuellement les ciseaux pour couper les vêtements et dégager la poitrine, mettre les gants et sortir les électrodes. Tout en continuant le massage cardiaque suivre les instructions.



4. Les secours prendront le relais.

**Une véritable chaîne de survie à déclencher au plus vite :
1 minute gagnée, c'est 10 % de chances de survie en plus.**

Pourquoi ?

Les arythmies (rythmes cardiaques anormaux), tel que la fibrillation ventriculaire (FV), sont responsables de la plupart des arrêts cardiaques inopinés encore appelés « morts subites ».

La mort subite, souvent conséquence d'un infarctus, concernerait en France 30 000 à 60 000 personnes par an et la seule solution face à un arrêt cardiaque est de faire repartir le cœur par un choc électrique ou défibrillation. L'application rapide d'un « **courant électrique** » (défibrillation) est l'intervention la plus susceptible d'améliorer le taux de survie dans ces cas. Le délai entre le début de l'arrêt cardiaque et l'utilisation du DAE étant un **facteur clé de succès** pour tenter de faire repartir le cœur normalement. Bien que le massage cardiaque aide à maintenir une certaine circulation chez une victime d'arrêt cardiaque pendant un court laps de temps, il est peu probable qu'il puisse convertir la FV en rythme cardiaque normal. Pour restaurer ce rythme normal, il faut réaliser rapidement une défibrillation dans les minutes qui suivent l'arrêt cardiaque.

Si on utilise **immédiatement** un DAE chez une victime d'arrêt cardiaque par fibrillation ventriculaire, **les chances de survie sont les plus élevées**. En effet, les taux de survie, dans les études sur l'arrêt cardiaque qui

utilisent la défibrillation au cours des toutes premières minutes suivant l'arrêt sont de 85 % voire plus (contre 3 à 5 % si l'on ne fait rien). **Pour chaque minute** qui s'écoule après un arrêt cardiaque, les **probabilités de survie chutent** de 10 %. Des études démontrent que peu de patients survivent si le délai écoulé entre la perte de conscience et la réanimation est **supérieur à 12 minutes**. Si le massage cardiaque est entrepris entre le moment de la perte de conscience et l'arrivée du défibrillateur, il est possible de survivre après un intervalle plus long.

Les témoins d'un arrêt cardiaque dans les **lieux publics** où la probabilité de cet arrêt cardiaque est élevée peuvent être aussi efficaces que les secouristes qui mettent en moyenne sept à huit minutes pour arriver.

L'objectif de la **défibrillation rapide** consiste à réduire l'écart entre la perte de conscience et la défibrillation sous les **trois minutes**, particulièrement dans ces lieux à risques.

La technologie du DAE apporte des possibilités uniques pour atteindre cet objectif car elle permet aux témoins d'appliquer la défibrillation en cas d'arrêt cardiaque en attendant les professionnels des soins avancés d'urgence cardiaque.

Alors, ...

N'hésitez pas à venir le chercher en cas de besoin et même de doute... Il est très simple d'utilisation. Il suffit d'ouvrir le cache plastique, prendre le défibrillateur et l'emporter. Ensuite vous n'aurez plus qu'à le mettre en marche et suivre ses instructions.



Bien vivre ensemble !

Un constat que nous souhaitons pouvoir affirmer, mais... des situations quelquefois viennent troubler la tranquillité à laquelle nous aspirons.

Des appareils utilisés avec un volume sonore excessif, des travaux bruyants ou des fumées gênantes ...

Pour concilier les activités de tous et profiter encore plus de notre cadre champêtre, quelques règles simples de bonne conduite sont indispensables :

➤ **Effectuez vos travaux bruyants aux heures autorisées**

Par arrêté préfectoral de Haute-Garonne du 23/07/1996, **les travaux de bricolage et de jardinage** réalisés par des particuliers à l'aide d'appareils **susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore** tels que tondeuses à gazon, perceuses, tronçonneuses, scies mécaniques, ... **ne peuvent être effectués que :**

**du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,
le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.**

➤ **Les déchets verts**

Nous vous rappelons que la **déchèterie de Ramonville** (40 avenue de Suisse - **05.62.88.30.15**) accueille vos déchets verts :

**Lundi au vendredi : 9h30 - 11h50 et 13h30 - 18h
Samedi et dimanche : 9h30 - 17h
Fermé le : jeudi et jours fériés**

Une pièce d'identité ou un justificatif de domicile peuvent être quelque fois demandés.
Le volume de déchet est limité à 5 m³ par jour pour chaque usager.

➤ **Opération «Vacances tranquilles»**

Ce dispositif mise sur la dissuasion des cambrieurs, en proposant aux habitants qui le souhaitent de communiquer à la gendarmerie les dates auxquelles ils seront absents de leur domicile. Les logements seront alors surveillés au cours de patrouilles régulières, signalées par des avis de passage laissés dans les boîtes aux lettres. Ces précautions ne doivent cependant pas se substituer aux gestes simples qui diminuent la vulnérabilité des habitations. En cas d'absence prolongée, pensez à faire relever votre courrier, à faire ouvrir vos volets en journée et à demander à un proche «d'animer» régulièrement votre domicile.

La Fête de Mervilla :

Réservez votre Samedi 20 Juin !



Programme :

A partir de 15h00 : permanence de vos élus.

A partir de 15h30 : exposition d'aquarelles de Madame Gardelle.

A 16h00 et 17h30 : Formations à l'utilisation du défibrillateur

A partir de 17h30 : Présentation par le Lycée Agricole de ses productions (miel, produits dérivés)

A partir de 19 h : Tombola et Apéritif, puis Repas où chacun apportera une salade ou une entrée à partager.

La commune prendra en charge : grillades, pain, fromage, dessert et vins. Pensez aussi à vos assiettes, verres, couverts, chaises.

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX !

Inscription à confirmer avant le 6 juin à la mairie ou par mail : mervilla.mairie@wanadoo.fr

Le coin des Brèves ...

Bon à savoir

Un cabinet dentaire à AUZEVILLE TOLOSANE, situé 46 route de Narbonne 31 320 à Auzeville, pourra recevoir du **Lundi au Vendredi de 9H à 24H et le samedi et le dimanche de 10h à 18H** (Tel 05 61 75 75 25)

Un service de garde a été mis en place au sein de ce cabinet **du lundi au vendredi de 20H à 24H et le samedi et dimanche de 10H à 18H.**

Un numéro de téléphone a été mis en place **07 83 45 86 13** à utiliser pour toute urgence.

Le site internet du Sicoval fait peau neuve

Dès le mois d'avril prochain, découvrez le nouveau site internet du Sicoval. Plus dynamique, plus attrayant, il sera à votre écoute pour faciliter votre quotidien.

De nouveaux services pour les usagers : possibilité d'effectuer des démarches en ligne (paiement de factures, demande de bac de collecte...), accès au guichet Services d'Information Publique (SIP) qui facilite les démarches administratives des particuliers, alertes SMS (coupures d'eau, alerte intempéries...), vidéos, agenda culturel pour retrouver en un clic les sorties du moment, cartes dynamiques (équipements publics, sentiers de randonnées...), annuaires des entreprises et des associations...

Rendez-vous au printemps sur www.sicoval.fr pour redécouvrir votre territoire !

39 66 *allo docteur :*

un nouveau numéro pour contacter un médecin de garde la nuit, le week-end et les jours fériés partout en Midi-Pyrénées

Partez tranquille en vacances !

Pour améliorer votre protection, vous pouvez remplir une fiche « Opération Tranquillité Vacances » auprès de la gendarmerie de Castanet-Tolosan (Tel : 05 34 66 69 80)